



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mercredi 17 Avril 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Michel BOURNEZ - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle **électronique** du club avec l'accord du club adverse, **par le biais du module prévu dans Footclubs** jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

OUVERTURE ENGAGEMENT – COUPE DE FRANCE 2024/2025

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales) : **Clôture des engagements le 15 Juin 2024.**

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 - CHAMPIONNATS

Match n° 25915788 : R2 groupe A : SNID - VAUZELLES du 23 mars 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 11 avril 2024.

La commission sportive valide le résultat de la rencontre.

Match n° 25931442 : R3 groupe F : CHATENOIS LES FORGES – S. GX HERICOURT du 7 avril 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 11 avril 2024.

La commission sportive valide le résultat de la rencontre.

2- FEMININE

SENIORS

2.1 – REGIONAL 1 F

Match n°25920709 : Régional 1 F : US BLANZY FEMININES – RACING BESANCON du 04 Février 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission régionale d'Appel du 20 mars 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision donnant la rencontre n°25920709 : Régional 1 F : US BLANZY FEMININES – RACING BESANCON à rejouer.

La commission sportive décide de la programmation de la rencontre le Mercredi 1^{er} Mai 2024 à 15h00 au stade Municipal 1 à Blanzay.

Match n°25930888 : Régional 1 F : RC LONS LE SAUNIER – US BLANZY FEMININES du 11 février 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission régionale d'Appel du 20 mars 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision donnant la rencontre n°25930888 : Régional 1 F : RC LONS LE SAUNIER – US BLANZY FEMININES à rejouer avec l'accord des deux clubs.

La commission sportive décide de la programmation de la rencontre le Mercredi 08 Mai 2024 à 15h00 au stade Municipal 1 à Lons le Saunier.

2.1 – REGIONAL 2 F

Match n°27718678 : Régional 2 F : Poule Promotion A : ALC LONGVIC 2 – JURA LACS F. du 14 avril 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de JURA LACS F.

La commission donne match perdu au club de JURA LACS F. (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de ALC LONGVIC 2 (3 buts).

Amende : 80 Euros pour forfait déclaré

JEUNES

2.2 – U18F R1

Match n°27492101 : U18F R1 : Poule Elite : FC SOCHAUX MONTBELIARD – US BLANZY FEMININES du 21 avril 2024

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de US BLANZY FEMININES.

La commission donne match perdu au club de US BLANZY FEMININES (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de FC SOCHAUX MONTBELIARD (3 buts).

Amende : 100 Euros pour forfait déclaré

3- FUTSAL

3.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Match n°27989096 : Régional 1 Futsal : Poule Promotion B : CA PONTARLIER – BAUME LES DAMES du 04 avril 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission Régional des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 11 avril 2024.

La commission sportive prend connaissance de la décision validant le résultat de la rencontre.

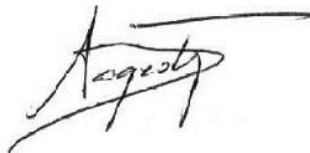
5- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

IS/SELONGEY 3 : amende de 20 Euros (R3 groupe C match n° 25917521)

FC NEVERS : amende de 20 Euros (U16R2 Elite match n° 27786028)

**Le Président Commission
Régionale Sportive**



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et 3de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football